



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Saône-et-Loire



L'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28-05-1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-770 du 31-08-1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections administratives paritaires signé par le bureau de vote électronique centralisateur le 5 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de choix des sièges signé par le bureau de vote électronique le 5 décembre 2014 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles de la Saône et Loire,

#### ARRETE

Article 1er - La liste des membres de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de Saône et Loire est fixée ainsi qu'il suit :

#### **A – Représentants de l'administration**

Membres titulaires :

- Monsieur Fabien Ben, Inspecteur d'académie - directeur académique, Président

- Madame Colette Jehanno, Secrétaire générale de la Direction académique
- Madame Nathalie Noël, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe à l'Inspecteur d'académie - directeur académique
- Monsieur Charles Perrin, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Chalon I
- Madame Magali Basset, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon Nord
- Madame Corinne Girard-Soeur, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon Sud
- Madame Anne Bazin, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon ASH
- Monsieur Gérard Buiron, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Tournus
- Monsieur Jean-Noël Charollais, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Charolles
- Monsieur Bruno Enée, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Chalon II

**Membres suppléants :**

- Monsieur Jean-Pierre Perriau , Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription d'Autun
- Monsieur Patrice Basset, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Montceau les Mines
- Monsieur Jérôme François, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du Creusot
- Monsieur Bruno Renault, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Louhans
- Madame Stéphanie Marret-Delbac, Chef de division à la Direction académique
- Madame Claire Engrand Desse, Inspectrice de l'éducation nationale Information et Orientation
- Madame Brigitte Trochet, Assistante sociale conseiller technique
- Madame Frédérique Demongeot, Chef de division à la Direction académique
- Madame Isabelle Touzot, Infirmière conseiller technique
- Monsieur Didier Delhomme, Chef de division à la Direction académique

**B – Représentants élus du personnel**

Dans l'ordre du tableau de proclamation des élus

**Membres titulaires :**

**Professeurs des écoles hors classe**

- Monsieur Marc Dailloux, SNUIPP

**Professeurs des écoles classe normale**

- Monsieur Vincent Castagnino, SNUIPP
- Madame Nathalie Bourceret, SNUDI-FO
- Madame Marianne Giller, SE UNSA
- Madame Marie Larrouy, SNUIPP
- Monsieur Philippe Vadot, SNUDI-FO
- Madame Françoise Everitt, SE UNSA
- Monsieur Christophe Lecorney, SNUIPP

- Madame Stéphanie Acquaviva, SNUDI-FO
- Madame Aurélie Gagnier-Boivin, SNUIPP

Membres suppléants :

Professeurs des écoles hors classe

- Madame Dominique Gonnot, SNUIPP

Professeurs des écoles classe normale

- Madame Stéphanie Macke, SNUIPP
- Madame Catherine Morice, SNUDI-FO
- Madame Nicole Méline, SE UNSA
- Madame Naïs Bourgeois, SNUIPP
- Monsieur Nicolas Mariller, SNUDI-FO
- Madame Myriam Peutot, SE UNSA
- Monsieur Pierre-Alain Veau, SNUIPP
- Monsieur Florent Papillon, SNUDI FO
- Madame Emilie Hyenne, SNUIPP

Article 2 : Madame la Secrétaire générale de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 30 mars 2016



Fabien Ben  
Inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'éducation nationale